

Le CNJU fait 9 propositions pour renforcer l'organisation de la profession d'urbaniste en France

Paris, le 12 février 2013

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU) a transmis au Gouvernement son Livre Blanc pour organiser la profession d'urbaniste en France. Adopté par son conseil d'administration en janvier 2013, ce document formule 9 propositions visant à :

- **Renforcer la cohérence et la visibilité des formations supérieures en urbanisme ;**
- **Fédérer les 20 000 urbanistes de France ;**
- **Organiser la maîtrise d'ouvrage publique de l'urbanisme.**

Ces trois leviers majeurs nécessitent des coopérations renforcées entre les formateurs des Instituts d'urbanisme de l'enseignement supérieur, l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) et les collectivités territoriales compétentes en urbanisme (communes et intercommunalités).

En contact avec les cabinets de Mmes Cécile Duflot, Marylise Lebranchu et Geneviève Fioraso, ministres respectivement chargées de l'urbanisme, de la fonction publique et de l'enseignement supérieur, **le CNJU défend en particulier le principe d'une accréditation professionnelle des diplômes en urbanisme et aménagement du territoire** à partir des critères développés dans son projet de « **Label Diplôme d'urbaniste** ». Déjà en vigueur dans plusieurs Etats de l'UE (Allemagne, Royaume-Uni), cette démarche d'accréditation des diplômes s'inscrit dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des urbanistes à l'échelle européenne, processus mis à l'agenda du Conseil Européen des Urbanistes (ECTP-CEU)*. **Le CNJU appelle de ses vœux la mise en place rapide de cette démarche en France afin que les milliers d'urbanistes professionnels diplômés d'une formation supérieure en urbanisme puissent voir leurs compétences pleinement reconnues en Europe.**

Associé à la concertation organisée sur le projet de loi Urbanisme-Logement porté par Mme Cécile Duflot, le CNJU a eu l'occasion de plaider pour **une gestion territoriale des ressources humaines au sein du secteur public local** dans le domaine de l'urbanisme. Au-delà du problème, non résolu à ce stade, de l'accès des urbanistes diplômés au concours d'ingénieur territorial, cette réflexion devra intégrer la validation des acquis de l'expérience et la formation continue. Plus de 7000 urbanistes exercent aujourd'hui au sein des collectivités locales et des agences d'urbanisme parapubliques : la reconnaissance, la mobilisation et la mise en réseau de ces compétences professionnelles seront demain indispensables pour la définition et la mise en œuvre des politiques locales de l'urbanisme. À la veille d'une nouvelle étape de décentralisation et de réforme de l'action publique, l'enjeu est de taille.

Retrouvez le Livre Blanc et ses 9 propositions sur le site Internet du CNJU à l'adresse suivante :

http://www.jeunes-urbanistes.fr/wp-content/uploads/2013/03/LIVRE-BLANC_VERSION_FINALE.pdf

* Directive 2005/36/CE du Parlement et du Conseil européen du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Contacts CNJU :

François Favard, Président du CNJU, ffavard@cnju.fr / Tél. +33-(0)6-26-01-36-39

Clément Marquis, Délégué général du CNJU cmarquis@cnju.fr / Tél. +33-(0)6-24-48-50-26

Constitué en février 2010, le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU) regroupe 1300 membres (professionnels et apprentis urbanistes) et 20 associations de diplômés affiliées à des Instituts d'urbanisme et des établissements de formation supérieure en urbanisme et aménagement du territoire.